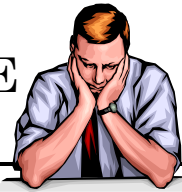


LA CARTE RESTAURANT

FINIS LES INCONVENIENTS DU SYSTEME FORFAITAIRE...



- ⇒ Repas payés et non consommés.
- ⇒ La course contre la montre pour payer le forfait en début de trimestre.
- ⇒ Les complications causées aux externes pour déjeuner occasionnellement.
- ⇒ Les rigidités pour sortir de catégorie (demi-pensionnaire, externe).

VIVE LES AVANTAGES DU SYSTEME INFORMEL !



- ⇒ + **DE LIBERTE** : envie de déjeuner ailleurs ou malade quelques jours, repas non pris ne seront pas payés.
- ⇒ + **VRAI** : ne sont payés que les repas effectivement consommés.
- ⇒ + **SYMPA** : vous pouvez inviter un(e) camarade de l'établissement à déjeuner sur votre carte (Deux passages autorisés au maximum).
- ⇒ + **PRATIQUE** : plus de facture globale à payer chaque trimestre, mais un échelonnement des paiements (si vous le désirez).

FONCTIONNEMENT DE LA CARTE

1 – Comment se procurer la carte ?

- ⇒ **QUI ?** Les élèves qui s'inscrivent comme demi-pensionnaires, quel que soit le nombre de repas pris au cours de la semaine.
- ⇒ **QUOI ?** Une carte à mémoire, type carte de crédit, fournie **gratuitement**.
En cas de vol, perte ou détérioration, une autre carte pourra être fournie moyennant finance (3,10 €).
- ⇒ **OU ?** A l'intendance.
- ⇒ **QUAND ?** Tous les jours jusqu'à 12 h 00 pour le jour même.
- ⇒ **COMBIEN ?** 30 € minimum à chaque versement.

2 - Passage au self

- ⇒ **QUI ?** Uniquement les élèves possédant une carte.
- ⇒ **COMMENT ?** Introduire la carte dans le lecteur qui délivrera un ticket.
- ⇒ **OU ?** En début de chaîne.

QUESTIONS PRATIQUES

- ⇒ **VOL ? PERTE ?** A déclarer à l'Intendance dès qu'on s'en aperçoit, pour éviter qu'une autre personne ne l'utilise.
- ⇒ **OUBLI ?** A oublier car l'informatique ne permet aucune fantaisie...
- ⇒ **VERIFICATION DU SOLDE ? PREUVE DU PASSAGE ?** Le ticket délivré constitue la preuve du passage au self et indique la somme restante.
- ⇒ **DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE ?** La carte est valable pour toute la scolarité, avec report de la somme restante sur l'année suivante.
- ⇒ **DEPART ?** Le solde des repas sera remboursé sauf si celui-ci est inférieur au montant d'un repas élève. Pensez à en faire la demande et à rendre la carte lors du départ.
- ⇒ **BOURSIER ?** Tous les boursiers sont considérés comme externes et reçoivent l'intégralité de leur bourse en fin de trimestre.
- ⇒ ... et tout ce qu'on a oublié et que vous pourrez savoir en osant le demander !